



lundi 12 juin 2023

Communiqué de presse

La Ville exercera son droit de préemption sur un bien rue Faidherbe (quartier Bordeaux sud - Amédée Saint-Germain)

Vendredi 9 juin en fin d'après-midi, Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, est allé à la rencontre des habitants du quartier Bordeaux sud pour leur annoncer qu'il exerce son droit de préemption sur un bien immobilier de la rue Faidherbe.

Sur ce bien situé au 9 rue Faidherbe, près de la gare Saint-Jean, les riverains avaient créé des jardins partagés qu'ils animaient depuis 14 ans et avaient exprimé leurs craintes de les voir disparaître en raison du souhait du propriétaire de vendre.

Le droit de préemption que la Ville de Bordeaux exerce permettra non seulement de pérenniser cette initiative locale et cet îlot de fraîcheur constitué par les habitants, dans un quartier déficitaire en espaces verts, mais aussi de mettre sur pied un projet d'équipement et de service public de proximité. La Ville envisage d'y installer une structure dédiée à la petite enfance dans un quartier en croissance démographique certaine. D'autres éléments de programmation pourraient venir en complément.

Ce vendredi 9 juin, le maire de Bordeaux a échangé avec les riverains et le collectif « le jardin des voisins », accompagné d'Olivier Cazaux, maire adjoint du quartier de Bordeaux Sud, et de Didier Jeanjean, adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés.

Pierre Hurmic s'est aussi engagé à associer les habitants et les bénévoles des jardins partagés au projet qui sera mis en œuvre sur ce site ces prochaines années.

Depuis janvier 2023, la Ville de Bordeaux s'est dotée, via Bordeaux Métropole, d'un outil de veille foncière pour suivre toutes les mises en vente de terrains de plus de 500 m². Prévu par la Loi depuis plus de 20 ans et existant dans la plupart des grandes villes, ce dispositif n'existait pas jusque-là à Bordeaux pourtant soumise à une pression foncière importante. Désormais, la Ville peut repérer les parcelles stratégiques puis décider d'acquérir grâce à son droit de priorité (le droit de préemption urbain).

Le bien de la rue Faidherbe est le premier exemple et résultat de cette démarche proactive de la Ville de Bordeaux. Le maire soumettra au conseil municipal du 11 juillet prochain la délibération pour acquérir la parcelle CN287 de 1 146 m² dont 203 m² de bâti, dans le quartier de Bordeaux sud, près de la gare Saint Jean. Le dispositif de préemption prévoit l'acquisition par Bordeaux métropole, au nom de la Ville, à l'été, sous réserve de la bonne marche des démarches notariales.